

# Echo-Développement n°9 (Déc.01)

La Lettre de liaison des agents de développement de l'Océan Indien

Le Centre de Ressources &  
Ville et Hauts



## La Fondation de France lance le Fonds pour l'Expertise Participative - Océan Indien

### Renforcer les capacités des associations par l'expertise régionale

Le Fonds pour l'Expertise Participative - Océan Indien, dont la coordination est installée à Madagascar, a été présenté le 19 décembre 2001 à La Réunion. Il a pour objectif de financer des expertises - si possibles régionales - afin de contribuer au renforcement des capacités des associations, des Ong et des petites collectivités territoriales de l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, La Réunion et les Seychelles. L'action de ce fonds s'inscrit dans la suite logique du soutien que la Fondation de France accorde, depuis 1996, à la Fondation Communautaire de l'Océan Indien. Laquelle a développé des projets de coopération régionale associative dans notre région.

Les associations, les Ong jouent un rôle grandissant au sein de la société civile. Un rôle reconnu par les organisations internationales et les bailleurs de fonds. Dans notre région, le mouvement associatif a toujours été actif. Dans le droit fil de cette reconnaissance internationale du rôle des associations et des Ong, en 1998, lors de l'atelier d'Antananarivo sur l'avenir de la Commission de l'Océan indien son rôle a été affirmé très officiellement à l'échelon régional. Cet état d'esprit des organisations internationales et des bailleurs de fonds, conforté par le nouvel accord de Cotonou, confère aux responsables des associations et Ong, dont la compétence est indéniable, une plus grande responsabilité.

Cela a sans doute incité le Comité Solidarités Internationales de la Fondation de France à créer des Fonds pour l'Expertise Participative afin de contribuer au renforcement des capacités des associations et des Ong, mais aussi des petites collectivités territoriales qui balbutient leurs gammes.

Très présent sur le terrain dans le Sud-ouest de l'Océan Indien, depuis 1996, par l'intermédiaire de la Fondation Communautaire de l'Océan Indien (fondation abritée de la Fondation de France), le Comité Solidarités Internationales entend poursuivre son action à travers un Fonds

pour l'Expertise Participative - Océan Indien (FEP - OI). Lequel peut s'appuyer sur l'expérience du premier F.E.P. créé en février 2001 au Mali. Dans ce pays de l'ouest africain, en moins d'un an, sur quatre-vingt quatorze demandes, dix-neuf actions de renforcement des capacités des associations et des Ong (diagnostics institutionnels, planifications stratégiques, audits comptables, et financiers, diagnostics ressources humaines...) ont été mises en place, pour 198.183,72 euros.

Le F.E.P. - Océan Indien, dispositif expérimental sur trois ans, mettra à la disposition des associations, Ong et collectivités territoriales des îles du Sud-ouest de l'Océan Indien, des expertises - autant que possible régionales - qui pourront être puisées au sein même du mouvement associatif régional. Car les experts régionaux sont censés mieux connaître le milieu.

Ces expertises concerneront globalement les audits organisationnels débouchant sur des recommandations, la communication interne et externe, le montage et le suivi des dossiers, le positionnement de l'association, l'état des lieux assorti d'un diagnostic, etc. Mais elle exclura les études d'identification, de définition de programme, de faisabilité de projet, etc.

"Il s'agit de se donner les moyens d'une expertise afin de permettre aux associations et aux collectivités de mieux se structurer, de mieux s'organiser, afin qu'elles puissent pérenniser leur action dans une large autonomie", explique Jean-Paul Vigier, président bénévole du Comité Solidarités Internationales de la Fondation de France.

Les expertises seront portées par des associations, des Ong et des collectivités territoriales. Elles seront de type participatif parce qu'elles seront définies par et pour l'association, l'Ong et la collectivité territoriale

et suivie par elle-même. “La participation de l’ensemble des différents membres de la structure demandeuse est la condition de l’efficacité et de l’intégration du processus d’expertise”, explique une brochure du F.E.P. - O.I.

Le F.E.P. - O.I., basé à Antananarivo, bénéficie, sur trois ans, d’un crédit de 457.347,05 euros (hors fonctionnement). Avec l’espoir de voir d’autres bailleurs de fonds s’intéresser à la question. Et venir abonder la dotation et même prendre le relais au bout des trois années expérimentales.

Le Comité Solidarités Internationales de la Fondation de France travaille depuis mai dernier sur ce projet. Après des rencontres avec les acteurs politiques, institutionnels et associatifs, une organisation a été mise en place.

La Coordinatrice, Julie Ralalaharimisa Razafindrasata, a pour mission de favoriser l’émergence des demandes, d’identifier les experts et d’instruire les dossiers de demande d’expertise.

Le Comité de pilotage présidé par Jean-Paul Vigier, et composé de deux personnalités indépendantes de chacune des six îles, examinera ces demandes. Il prendra la décision de financements. Mais celle-ci devra être validée par le Comité Solidarités Internationales, présidé également par Jean-Paul Vigier.

Le Comité de parrainage, créé dans le courant de l’année prochaine, rassemblera des personnalités du monde économique, politique, social cooptées sur la base de leur action pour le développement du sud-ouest de l’Océan indien. Il aura un rôle de soutien du F.E.P. - OI et notamment de communication. Mais, comme le souligne également Jean-Claude Fages, responsable du Programme du Comité Solidarités Internationales, ce comité sera une sorte de “structure-miroir” car il examinera aussi le compte-rendu des actions du fonds (bilan annuel des soutiens, capitalisation, etc. Enfin, le Comité de parrainage sera le lieu où d’autres financeurs pourront être associés.

Le F.E.P. - O.I. devrait ainsi contribuer, à partir de projets portés par des associations, des Ong et des collectivités éligibles, “à une meilleure structuration et autonomie”.

---

## Calendrier de l’instruction des dossiers En deux phases

### 1ère phase

- Envoi d’une lettre d’intention à la coordinatrice avant le 28 février 2002 ;
- présélection des demandes d’expertise, le 8 mars 2002 ;

- Communication des réponses avant le 20 mars.

### 2ème phase

- Établissement d’un dossier à partir d’un guide remis par la coordinatrice à déposer avant le 30 mai 2002 au siège d’Antananarivo ;
- décision de financement le 8 octobre 2002
- validation de ces décisions par le Comité Solidarités Internationales à la fin de novembre 2002.

---

((( ECHO )))



## Fondation Communautaire de l’Océan Indien

### Une nouvelle étape

Depuis 1996, la Fondation Communautaire de l’Océan Indien (F.C.O.I.), abritée par la Fondation de France, a initié une trentaine de projets de coopération régionale associative bilatéraux et multilatéraux. Ces projets étaient financés moitié/moitié par la Fondation de France et des bailleurs régionaux.

Comme prévu, l’action sous cette forme va prendre fin - il reste un 4ème appel à projets à mener à bien. Un bilan va être dressé. Mais d’ores et déjà, la Fondation de France va poursuivre son soutien au développement de la coopération régionale associative. Elle va prendre en charge les frais de secrétariat d’une association s’inscrivant dans la continuité de l’action de la F.C.O.I.

Il s’agira, pour cette association qui pourrait s’appeler Fédération des coordinations de l’Océan Indien, de renforcer le réseau régional mis en place ces dernières années. Mais aussi de le dynamiser et de le mobiliser en associant encore plus les coordinations nationales aux décisions. Au-delà, c’est tout le mouvement associatif régional qui est visé car il a besoin de mieux se structurer.

Cette association entend aussi œuvrer à la reconnaissance de ce mouvement associatif. “Nous devons développer un partenariat avec les politiques

---

qui doivent accorder plus de crédit à ce que réalisent les associations”, souligne Michel Chane San, responsable de la F.C.O.I.

---

**((...Contact... Contact ... Contact...))**

**FEP Océan Indien**

Coordinatrice

Julie Ralalaharimisa Razafindrasata

IVG 204 Immeuble Santa - Lot. II

Anatanimena - BP 7597

Antananarivo 101 - Madagascar

Tél (261 20 22) 23898 - 239 07 ou 261 33 11 411 58

Fax 261 20 22 239 07

Email [fep-oi@dts.mg](mailto:fep-oi@dts.mg)

Site web : [www.fdf.org](http://www.fdf.org)

**Fondation de France**

Jean-Claude Fages

responsable du Programme Solidarités Internationales

40, avenue Hoche

75008 Paris

Tél (33) 1 44 21 31 67N

Fax (33) 1 44 21 31 97

E-mail: [international@fdf.org](mailto:international@fdf.org)

**Coordonnatrice des F.E.P. pour le Programme Solidarités Internationales**

**TERRA**

Caroline Guillot-Marchi

82, boulevard de Picpus

75012 Paris

Tél (33) 1 40 02 98 82

Fax (33) 1 40 02 98 80

E-mail: [cgm.terra@wanadoo.fr](mailto:cgm.terra@wanadoo.fr)

---

**Le bulletin de Liaison des acteurs  
du développement de l'Océan Indien " Echo-Développement "**

**Directeurs de la publication :**

**Daniel Guérin, Directeur du Centre de Ressources**

**Michel Chane-San, Vice-président de la FCOI**

**Comité de Rédaction :**

**Réunion : Daniel Guérin, Ahmed Soudjay, Yves Van der Eecken, Nathalie Maillot**

**Maurice : Ram Nookadee**

**Comores : Sitti Dafridja Sambaouma**

**Mayotte : Saïd Omar Oili**

**Seychelles : Mira Savy**

**Rodrigues : Ruy Karl Allas**

**Madagascar : Jean-Michel Razafindramanana**

**Ce bulletin de liaison est diffusé via courrier électronique.**

**Si vous souhaitez en être destinataire, veuillez contacter :**

**Yves Van der Eecken - Agence Matera Océan Indien - E-mail : [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#)**